

# ACTUALITÉ

**AFRIQUE** Que faut-il penser du mandat d'arrêt lancé contre le président soudanais ? Débat entre Rony Brauman et Patrick Baudouin

## LA JUSTICE CONTRE L'HUMANITAIRE ?

■ Pour la première fois dans sa courte histoire, la Cour pénale internationale (CPI), créée en 2002 par le Traité de Rome, a décidé de poursuivre un chef d'État en exercice. Il s'agit d'Omar el-Béchir, le président du Soudan, tenu pour responsable des exactions au Darfour. Rony Brauman, figure de l'humanitaire, débat avec Patrick Baudouin, prési-

### Il ne faut pas faire marche arrière sous peine de retourner à des zones de non-droit

dent d'honneur de la Fédération internationale des droits de l'homme, de la décision prise par le procureur de la CPI de lancer un mandat d'arrêt contre le président soudanais. Faut-il la différer, puisqu'elle a entraîné l'expulsion immédiate des ONG qui assurent l'aide internationale, notamment dans les camps de déplacés ? Conforte-t-elle la CPI ou l'affaiblit-elle ? Points de vue divergents.

**LA VIE. Le procureur Luis Moreno-Ocampo a voulu donner un coup d'accélérateur à l'universalité de la justice. À tort ou à raison ?**

**Patrick Baudouin.** À raison. La mesure correspond à la vocation de la Cour pénale internationale. Il est prévu d'en finir avec l'impunité, même celle des chefs d'État présumés coupables de crimes. C'est un grand progrès. La justice internationale est un outil indispensable. De même qu'un jour il faudra parvenir à une police internationale. C'était une

utopie il y a encore vingt ans, c'est aujourd'hui une réalité, même balbutiante. Il ne faut pas faire marche arrière, sous peine de retourner à des zones de non-droit où des bourreaux peuvent agir en toute sérénité.

**Rony Brauman.** Ce coup d'accélérateur est contre-productif et suspect. L'urgence de ces poursuites repose sur l'existence, selon l'acte d'accusation du procureur Ocampo, d'un génocide en cours, et d'une mortalité effroyable : 5 000 morts par mois. Un chiffre archifaux : il y aurait 150 morts par mois au Darfour. Et l'opération d'aide internationale sauve un très grand nombre de vies. Le mandat d'arrêt de la CPI risque de relancer les violences, et de ruiner le système de l'aide, avec à la clé un rebond des décès. Hélas, el-Béchir et son régime vont continuer d'agir en toute impunité. Car seule la police soudanaise serait à même de procéder à son arrestation, ce qui est improbable. On a besoin de plus de justice, bien sûr. Mais une justice inspirée par des considérations larges, complexes. Le modèle à reproduire est celui d'une justice de la réparation, des comités Vérité et réconciliation (comme en Afrique du Sud ou au Maroc).

**La CPI n'aurait donc pas assez pesé les conséquences de sa décision ?**

**P. B.** La question se pose de savoir si la décision de la CPI risque d'aggraver plutôt que d'améliorer la situation au Darfour. Or ce conflit dure depuis

six ans, a fait 300 000 victimes et 2,7 millions de déplacés. Un mal considérable a donc déjà été causé. Ne pas agir vis-à-vis du président soudanais, c'est lui laisser la possibilité de continuer. Le poursuivre, c'est prendre, hélas, le risque immédiat de voir les associations humanitaires expulsées. Mais à moyen terme, Omar el-Béchir sera forcément fragilisé. On dit la mesure inutile car inapplicable, puisque les Soudanais n'arrêteront pas leur Président. Mais s'il se déplace, tous les autres États ont l'obligation d'appliquer le mandat d'arrêt international, puisque la saisine de la CPI en 2005 est l'œuvre du Conseil de sécurité de l'Onu, donc de la communauté internationale. Ou bien Béchir voyage et encourt ce risque, ou alors il sera cantonné chez lui. Ce n'est pas rien.

**R. B.** Ce mandat d'arrêt fragilise Béchir, c'est vrai. C'est *a priori* une bonne nouvelle, puisque son régime est violent. Mais cette décision pourrait déboucher sur son éviction comme sur une radicalisation durable du régime. Béchir continuera de voyager sans restriction, sauf en Europe occidentale. Le pays qui l'arrêtera sur son territoire suscitera une levée de boucliers dans une grande partie des pays du tiers-monde. En outre, le choix du moment de la décision ne me semble ►►

**Cette Soudanaise brandit le portrait de Omar el-Béchir, 65 ans, au pouvoir depuis 1989, qui qualifie la CPI d'« instrument du néocolonialisme ».**



ASHRAF SHAKZ/AFIP



CHRISTIAN BOISSEUX POUR LAVIE

Rony Brauman (à g.) et Patrick Baudouin (à dr.) débattent de la décision de la CPI.

►► pas judicieux. D'abord, parce que l'essentiel du massacre de la population du Darfour a eu lieu entre 2003 et fin 2004. Le traité fondateur de la CPI, signé à Rome en 1998, prévoit que la justice soit rendue dans l'intérêt des victimes. Or les Darfouris risquent de payer le prix fort de cette mesure. L'expulsion brutale et prévisible, décidée par le gouvernement soudanais en faisant mine de croire que les ONG étaient des informateurs de la CPI, est néfaste. La situation de la population va s'aggraver, mais elle ne va pas sombrer pour autant *illico* dans les famines et les épidémies.

**Que penser de la position de la France?**

P. B. En 2005, quand le Conseil de sécurité de l'Onu a voulu saisir la CPI sur le Soudan, la France a joué un rôle très actif. Depuis 2008, elle s'est montrée, à l'inverse, favorable à une suspension des poursuites pour un an (article 16 du Traité de Rome). Ces derniers mois, l'Élysée a tenté de convaincre Khartoum de juger Ahmed Haroun, le ministre de l'Humanitaire, et Ali Kushayb, le chef des Janjawids, sous la supervision de la CPI. La FIDH était en désaccord. Cela donnait le sentiment d'un recul, alors que Omar el-Béchir ne semblait pas favorable à une solution négociée. Ce

signe de faiblesse nous est apparu comme un encouragement donné au président soudanais.

R. B. Je n'ai pas eu le sentiment d'un signe de faiblesse. On a tort de manier la politique du bâton plutôt que de jouer sur les négociations. Il n'y a pas eu refus systématique de négocier de la part de el-Béchir, comme vous le dites.

**Des pays du Sud contestent la décision, car la CPI jouerait le « deux poids, deux mesures ».**

P. B. Beaucoup de pays africains, les pays de la Ligue arabe, volent au secours de Khartoum. Mais ce n'est pas unanime. Les pays d'Afrique noire ont été des éléments moteurs dans la

**Le Darfour en dates**

- 2003 Début de la guerre civile au Darfour, une région du Sahel à l'ouest du Soudan (41 millions d'habitants, 2,5 millions de km<sup>2</sup>); l'armée et les milices arabes, les Janjawids, attaquent la population et la rébellion.
- 2005 Saisine de la CPI par le Conseil de sécurité de l'Onu.
- 2007 Installation de la Minuad, une force hybride des Nations unies et de l'Union africaine.
- 2009 Mandat d'arrêt de la CPI contre le président du Soudan.

création de la CPI, dont le statut a maintenant été ratifié par 108 États. Et le Sénégal a été le premier pays à signer. Aujourd'hui, on entend cette critique : seuls des pays africains sont soumis à des enquêtes de la CPI. Il y en a quatre, en effet, qui concernent la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Soudan. Paradoxalement, pour les trois premiers, c'est à la demande de leurs gouvernements que la CPI a été saisie. Il est légitime en revanche de se demander pourquoi certains États comme la Russie, Israël, la Chine, la Birmanie échappent à la compétence de la Cour. Cependant, ce n'est pas parce que certains coupables ne sont pas poursuivis qu'il ne faut en inquiéter aucun. Il faut se battre pour que tous les États ratifient le statut de la CPI, et se soumettent à sa juridiction. Y compris les États-Unis.

R. B. L'impossibilité d'envisager que des pays riches et puissants puissent être poursuivis donne à cette justice un caractère inacceptable. L'affaire actuelle, même si elle donne à la CPI une certaine existence publique, affaiblit l'idée de justice en la réduisant à la punition pour certains, et à l'impunité pour d'autres. Ehud Olmert, Poutine, Bush, etc., relèvent des mêmes chefs d'inculpation que Omar el-Béchir. L'argument du « deux poids, deux mesures » est donc fort. Certains donnent l'impression que la justice est plus importante que la vie des hommes. En tout cas, cela semble être le cas du procureur Ocampo, un idéologue irresponsable. Pour justifier ses poursuites pour génocide, il a mis en avant des arguments qui sont des inepties factuelles (le nombre de morts au Darfour). Ses assertions sont au mieux fausses, au pire mensongères. Il est allé jusqu'à décrire les camps de déplacés comme des lieux où se manifeste le génocide !

**L'affaire el-Bechir renforce-t-elle ou affaiblit-elle la CPI?**

P. B. J'espère qu'elle la renforcera. Luis Moreno-Ocampo est un pragmatique, qui ne s'est pas précipité. Et il a agi avec la chambre préliminaire, laquelle, prudente, a autorisé le mandat d'arrêt pour les crimes de guerre

et crimes contre l'humanité mais pas pour le génocide. Depuis soixante ans, on a bâti tout un corps de règles assez parfait. Les textes existent, y compris dans les dictatures. Mais ils sont violés. Or c'est pour permettre une meilleure application des textes que l'on a créé une justice internationale, d'abord avec les tribunaux *ad hoc* sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Le processus, dissuasif, est en marche depuis quinze ans. Il faut donner du temps au temps. Créer un lien entre justice et politique. On ne peut pas être un ayatollah du droit. Mais ce recours, à utiliser parmi d'autres, gêne les bourreaux, les entrave. Il n'y a pas de paix véritable sans justice.

R. B. Je ne veux pas méconnaître le poids des poursuites judiciaires et de la punition. Cela joue un rôle dans la

**Il faut du doigté, tout le contraire des méthodes de brute du procureur Ocampo**

façon dont les criminels politiques se comportent. Mais je crois plus dans le ressort interne des sociétés. L'espace international n'est pas le prolongement de l'espace national. Il doit y avoir un mécanisme d'examen du passé. Parfois les pays préfèrent la stabilité à un règlement de comptes généralisé (comme en Russie après le communisme ou en Espagne après Franco). Et les temporalités sont différentes d'un État à l'autre. Il est bon que des pressions extérieures s'exercent. Je ne plaide pas pour un enfermement des sociétés. Mais il faut du doigté, tout le contraire des méthodes de brute du procureur Ocampo. La paix est l'enjeu primordial pour la population du Darfour. Je défends une conception de la justice internationale qui vise à réguler les conflits plutôt qu'à punir les criminels. Une vision moins policière et plus politique. Je regrette que la justice internationale et son pendant, la police internationale, soient vues comme une utopie. L'utopie d'une paix juste devant conclure des conflits en cours est plus mobilisatrice qu'une utopie qui se dessine sous les auspices d'un juge et d'un flic. ●

INTERVIEW CORINE CHABAUD



**BLOC-NOTES  
JEAN-CLAUDE  
GUILLEBAUD**

Journaliste, écrivain et essayiste

**Rendre des comptes**

À mesure que s'approfondit – et s'aggrave – la crise économique, à mesure qu'elle affecte, tous les pays, quelques vérités apparaissent avec plus de netteté. Certaines d'entre elles contredisent les premiers commentateurs. Répéter, par exemple, que ce dérapage financier, puis économique, était « *imprévisible* » est une plaisanterie. En réalité, de très nombreux économistes, essayistes ou experts « *dissidents* » dénonçaient depuis des années la fuite en avant suicidaire du fondamentalisme néolibéral. Qu'ils n'aient pas été entendus, que leurs voix aient été couvertes par le tam-tam du discours dominant, nous renvoie à un problème de psychologie sociale : celui du conformisme. Une telle surdité pose surtout une question très dérangeante, celle de la responsabilité des élites politiques et médiatiques.

Et quelle responsabilité ! On s'aperçoit depuis peu que la France est (relativement) moins touchée par les effets de la crise que d'autres pays. Détail étonnant : la semaine dernière plusieurs grands éditorialistes américains reconnaissaient que le « *modèle français* » était le seul à être « *toujours debout* ». Dans les colonnes d'un quotidien aussi roidement libéral que le *Wall Street Journal*, cet aveu sonne bizarrement. Chez nous, il est vrai que l'État-providence garde d'assez beaux restes pour que les victimes directes de la crise soient mieux protégées qu'ailleurs.

On se félicite, par exemple, que les Français n'aient pas massivement cédé aux mirages de la Bourse en résistant à l'intense propagande qui, depuis la fin des

années 1980, les incitait à convertir leurs économies en actions. On rappelle d'ailleurs qu'à la différence des Américains ou des Britanniques, les Français sont peu endettés. La dette publique de l'État est importante, mais la dette privée est quasi nulle. De la même façon, notre pays n'a pas cédé à la pression de ceux qui plaident en faveur d'un système de retraites par « *capitalisation* » plutôt qu'un système par « *répartition* », toujours en vigueur. Nous avons résisté, mieux qu'ailleurs, aux attraits trompeurs des fonds de pension.

**On ironisait dans les médias sur l'attachement des Français à leurs services publics**

Souvenons-nous qu'hier encore, toutes ces « *qualités* » étaient présentées comme des archaïsmes, des retards, des freins au développement. On ironisait dans tous les médias sur l'attachement des Français à leurs services publics. On se moquait de leur préférence pour un État fort, interventionniste, capable d'agir sur l'économie et la redistribution des richesses. On les traitait de ringards. Au total, la crise nous révèle aujourd'hui l'étendue et la gravité de ce qu'il faut bien appeler, en paraphrasant Albert Londres, un « *bourrage de crâne* ». Le peuple a été plus prévoyant que ses élites. Ne serait-il pas légitime de réclamer à ces dernières de rendre des comptes ?  
jc.guillebaud@lavie.fr